

**VILLE DE PONT-DE-CLAIX**

**ARRETE DU MAIRE**  
**n° 128 / 2020**

Service : Questure  
Tél : 04.76.29.80.06  
Références : MP/JJ

**OBJET :**

**Délégation de fonction et de signature à Monsieur Maxime NINFOSI- pour assurer la présidence de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1411-5,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 fixant à 8 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2020, portant constitution d'une commission consultative des services publics locaux

CONSIDÉRANT qu'en application des articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-30, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints

CONSIDÉRANT que la présidence de cette commission est assurée par le Maire ou son représentant conformément à l'article 22 du Code des Marchés

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Sous ma surveillance et ma responsabilité et pendant la durée de mon mandat, une délégation de fonction et de signature est donnée à **Monsieur Maxime NINFOSI**, pour assurer la présidence de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

**ARTICLE 2** : Le spécimen de signature de **Monsieur Maxime NINFOSI** ayant reçu délégation est déposé ci-après :



Tous courriers, documents signés dans le cadre de cette délégation  
**Président délégué, Maxime NINFOSI ».**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020  
Reçu en préfecture le 08/10/2020  
Affiché le  
ID : 038-213803174-20200929-AR\_2020\_128-AR

**ARTICLE 3** : L'intéressé est tenu d'en rendre compte régulièrement

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté prend effet à compter de son dépôt au Contrôle de légalité et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
  - Madame la Trésorière Principale de Vif
  - l'intéressé
  - Service des Marchés
- et publié au recueil des actes administratifs de la commune

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Préfecture le 08 octobre 2020
- publication le 08 octobre 2020
- et notification le 08 octobre 2020

A Pont de Claix, le 29 septembre 2020  
Le Maire,  
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : TSIGRIS Gaelle**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2020_128
Date de la décision:	2020-09-29 00:00:00+02
Objet:	Délégation de fonction et de signature à Monsieur Maxime Ninfosi pour assurer le Présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique:	038-213803174-20200929-AR_2020_128-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20200929-AR_2020_128-AR-1-1_0.xml	text/xml	981
nom de original:		
AR_2020_128_questure_délégation présidence commission consultative des services publics locaux _NINFOSI.pdf	application/pdf	89115
nom de métier:		
99_AR-038-213803174-20200929-AR_2020_128-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	89115

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 octobre 2020 à 11h55min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 octobre 2020 à 11h55min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 octobre 2020 à 11h56min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 octobre 2020 à 12h05min35s	Reçu par le MI le 2020-10-08